

CE Michel Marsuscl


Commune de BELFLOU

**Plan Local d'Urbanisme
Avis de l'Etat**

**Réponses des Services
Ministère des Armées**

**ARS
DASEN
DGAC
RTE
SDIS
TEREGA
UDAP
INAO**

CE M Marseille
13

Sujet : RE: Arrêt PLU de Belflou

De : GLORIAN Christophe (par AdER) <christophe.glorian@intradef.gouv.fr>

Date : 28/10/2021 à 15:43

Pour : TOUSTOU Marielle - DDTM 11/SATO <marielle.toustou@aude.gouv.fr>

Bonjour,

Par correspondance du 28 octobre 2021, dans le cadre de l'élaboration de l'avis de l'Etat, vous interrogez le ministère des Armées sur le projet arrêté le 08/06/21 du PLU de la commune de Belflou (11).
L'instruction du dossier n'identifie ni emprise, ni servitude appartenant au ministère des Armées sur le territoire de cette commune.

Par conséquent, l'EMZD de Marseille ne souhaite pas rester associé à cette démarche.

Cordialement.

ASC Christophe GLORIAN

Chargé d'études urbanisme / développement durable
EMZD MRS / DSP / BSI / Section stationnement

Caserne Audéoud
BP 40026 - 13568 Marseille cedex 02
Tél : 04 91 01 52 99 / PNIA : 864 131 52 99
emzd-marseille-bis.contact.fct@intradef.gouv.fr
christophe.glorian@intradef.gouv.fr

De : TOUSTOU Marielle - DDTM 11/SATO <marielle.toustou@aude.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 28 octobre 2021 15:23

À : GLORIAN Christophe ASC NIV 2 OT <christophe.glorian@intradef.gouv.fr>; CHARPENTIER Marilyn TSEF 3CL <marilyn.charpentier@intradef.gouv.fr>; "ARS / D. Mestre Pujol" <Dominique.MESTRE-PUJOL@ars.sante.fr>; "ARS/ Y. Aveza" <yannick.aveza@ars.sante.fr>; Aviation civile <snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr>; CAUE <caue.aude@gmail.com>; "CAUE H. TOUCHE" <h.touche.caue11@gmail.com>; "CRPF centre régional de la propriété forestière" <aude@crpf.fr>; "DDETSPP/SV X. BURLAN" <xavier.burlan@aude.gouv.fr>; "DDETSPP/SV T. MATHET" <thierry.mathet@aude.gouv.fr>; "DDTM/SUEDT/Cdpenaf R. CARDIS" <regine.cardis@aude.gouv.fr>; "DDTM/MAJSP F. CHAISE JOUCAVIEL" <fabienne.chaise-joucaviel@aude.gouv.fr>; "DDTM/MAJSP P. BERTRAND" <pascal.bertrand@aude.gouv.fr>; "DDTM/SEADR G. DEVEAU" <geraldine.deveau@aude.gouv.fr>; "DDTM/SEADR V. FOURATIER" <vanessa.fouratier@aude.gouv.fr>; "DDTM/SEMA J-L. BURAI" <jean-louis.burais@aude.gouv.fr>; "DDTM/SEMA BALU" <ddtm-sema@aude.gouv.fr>; "DDTM/SEMA M. MONFORT" <maxime.monfort@aude.gouv.fr>; "DDTM/SHBD D. MONCHET" <delphine.monchet@aude.gouv.fr>; "DDTM/SHBD H. BROUSSE" <helene.brousse@aude.gouv.fr>; "DDTM/SHBD N. DANIEL" <nolvenn.daniel@aude.gouv.fr>; "DDTM/SHBD C. MARSILLE" <christine.marseille@aude.gouv.fr>; "DDTM/SPRISR J-B. MONTAGNE" <jean-bernard.montagne@aude.gouv.fr>; "DDTM/SPRISR BALU" <ddtm-spriser@aude.gouv.fr>; "DDTM/SPRISR C-O. LAHAROTTE" <claire-oceane.laharotte@aude.gouv.fr>; "DDTM/SPRISR T. SABATHIER" <thierry.sabathier@aude.gouv.fr>; "DDTM/SPRISR/Secretariat M. DENIZARD"

CE H Marnad

Sujet : RE: Arrêt PLU de Belflou

De : AVEZA Yannick - Santé/SD/LANGUEDOC-ROUSSILLON/DD11/DTARS/POLE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTS/UNITE SANTE ENVIRONNEMENTALE (par AdER)

<Yannick.AVEZA@ars.sante.fr>

Date : 09/11/2021 à 08:16

Pour : TOUSTOU Marielle - DDTM 11/SATO <marielle.toustou@aude.gouv.fr>

Copie à : "MESTRE-PUJOL, Dominique (ARS-OC/DTARS-11/POLE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTS)" <Dominique.MESTRE-PUJOL@ars.sante.fr>

Bonjour,

Après examen du dossier nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur le PLU de la commune de Belflou

Cordialement,

Yannick AVEZA

Technicien Sanitaire Chef

Pôle Santé Environnement

04 68 11 55 13 | yannick.aveza@ars.sante.fr

Agence régionale de santé Occitanie

Délégation départementale l'Aude

14, rue du 4 septembre | BP 48 | 11021 CARCASSONNE Cedex

occitanie.ars.sante.fr | ars.sante.fr | ars.sante.fr

cid:image021.png@i

cid:image022.jpg@01D79E78.CB66B9'

cid:image023.jpg@01D79E78.CB66B910

De : TOUSTOU Marielle - DDTM 11/SATO <marielle.toustou@aude.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 28 octobre 2021 15:23

À : "Armée C. GLORIAN" <christophe.glorian@intradef.gouv.fr>; "Armée M. CHARPENTIER"

<marilyn.charpentier@intradef.gouv.fr>; MESTRE-PUJOL, Dominique (ARS-OC/DTARS-11/POLE SANTE

PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTS) <Dominique.MESTRE-PUJOL@ars.sante.fr>; AVEZA, Yannick (ARS-

OC/DTARS-11/POLE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTS) <Yannick.AVEZA@ars.sante.fr>; Aviation civile

CE Michel
Marsaud


DAFG

Carcassonne, le **03 DEC. 2021**

Affaire suivie par :
Gisèle BERTIN
Tél : 04 68 11 58 02
Mél : dafg11@ac-montpellier.fr

67, rue Antoine Marty
11 000 Carcassonne
CS40084

La directrice académique des services de
l'Éducation nationale de l'Aude
à
Monsieur le Directeur départemental des
territoires et de la mer
Service urbanisme, environnement et
développement des territoires
105 bd Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX 9

Objet : avis sur arrêt de PLU : commune de BELFLOU.

En réponse à votre courriel du 28 octobre 2021, relatif à l'arrêt du plan local d'urbanisme de la commune de BELFLOU, je vous informe que je n'ai aucune observation particulière à formuler.

Pour la rectrice, et par délégation,
la directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Aude,



Claudie FRANÇOIS GALLIN

Direction générale de l'Aviation civile

Mérignac, le 29 octobre 2021

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

SNIA Sud-Ouest
Bureau Instruction des Servitudes Aéronautiques

D.D.T.M. de l'Aude
SAMT

par mail :

Nos réf. : N° 2316

Vos réf. : votre courriel du 28 octobre 2021

Affaire suivie par : Marie-Christine Texier

snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 05 57 92 81 61

marielle.toustou@aude.gouv.fr

Objet : PLU arrêté – Commune de Belflou (11)

C:\Users\sebastien.jalet\Documents\1_TRAVAIL_MERIGNAC\6\PLU arrêté_Belflou.odt

Par courriel cité en référence, vous nous informez que par délibération du 08 juin 2021 la commune de Belflou a arrêté le projet de son plan local d'urbanisme.

En application des dispositions de l'article de L.153-16 du Code de l'urbanisme, vous nous transmettez pour avis ce document.

L'étude de ce dossier appelle de ma part les remarques suivantes :

- Plan des servitudes d'utilité publique :

Il n'existe pas de plan matérialisant cette servitude. Cependant, s'appliquant sur tout le territoire de la commune, elle peut, par exemple, apparaître dans la légende du plan des Servitudes d'Utilité Publique comme suit :

T7 : servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières sur l'ensemble de la commune

Le service gestionnaire de cette servitude est :

DGAC / SNIA SO – Aéroport Bloc Technique – TSA 85002 – 33688 Mérignac cedex.

snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr

Le chef du Pôle SNIA de Bordeaux


Sébastien JALET

DGAC - SNIA SUD-OUEST
Aéroport Bloc Technique
12 rue de Marthe BIEL
TSA 85002
33688 MERIGNAC CEDEX



CE Michel Marsenach

VOS RÉF. SAMT/MT

NOS RÉF. TER-PAC-2021-11030-CAS-
164414-K4P8K1

INTERLOCUTEUR : RTE-CDI-MAR-URBANISME

TÉLÉPHONE : 04.88.67.43.09 – 04.88.67.43.20

E-MAIL : rte-cdi-mar-urbanisme@rte-france.com

OBJET : Projet d'arrêt –
PLU commune de Belflou

DDTM Aude

105, boulevard Barbès
CS 40001

11838 Carcassonne Cedex 9

A l'attention de Mme Richerot-
Maliver

Marseille, le 05/11/2021

Madame,

Nous faisons suite à votre courrier reçu le 22/10/2021 relatif au projet arrêté concernant le PLU de la commune de Belflou.

Nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme, nous n'exploitons pas d'ouvrage de transport du réseau public de transport d'électricité à haute ou très haute tension (supérieure à c'est-à-dire supérieure à 50 kV). Nous n'avons donc aucune observation à formuler.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération très distinguée.

Isabelle ODONE-RAYBAUD
Chef du service Concertation Environnement Tiers

Copie : Mairie de Belflou

Centre Développement Ingénierie Marseille
46 avenue Elsa Triolet
CS 20022
13417 Marseille CEDEX 08
TEL : 04.88.67.43.00

www.rte-france.com



Page 1 sur 1

05-09-00-COUR



Z.I. La Bouriette - BP 1053
11870 Carcassonne Cedex 09
Standard : 04.68.79.59.00

Groupement Gestion des Risques
Service Prévision
Tél : 04.68.79.59.55
Fax : 04.68.79.59.54
Affaire suivie par le Commandant Rastouil Alain

GGR	
AR	AR
02/11/2021	02/11/2021
N° PLU	

211221/4

Carcassonne, le 21 DEC. 2021
CE Michel Marsad

Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours

à
DDTM
Envoi courriel (marielle.toustou@aude.gouv.fr)

Objet : PLU de Belflou

Réf : votre mail du 28/10/2021

Après étude du projet PLU de la commune de Belflou je vous informe que j'émet, en ce qui me concerne, un avis favorable au projet, sous réserve de l'application des prescriptions suivantes :

1°/ Accessibilité des moyens de secours

Il conviendrait de préciser dans le règlement les caractéristiques minimales requises pour les voies et accès qui doivent permettre l'approche du matériel de lutte contre l'incendie. Ces caractéristiques sont celles d'une voie engin :

- Largeur : 3 mètres hors stationnement ;
- Force portante pour un véhicule de 160 kN (avec un maximum de 90 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,60 mètres) ;
- Rayon intérieur : 11 mètres ;
- Sur largeur $S=15/R$ dans les virages dont le rayon est inférieur à 50 mètres ;
- Hauteur libre autorisant le passage d'un véhicule de 3,30 mètres de hauteur majorée d'une marge de sécurité de 0,20 mètres ;
- Pente inférieure à 15%.

De plus, et en aggravation, les voies et accès qui doivent permettre l'approche du matériel de lutte contre l'incendie pour les bâtiments dont le plancher bas est à plus de 8 mètres devront avoir les caractéristiques d'une voie échelle. La voie échelle est une partie de la voie engin dont les caractéristiques sont complétées et modifiées comme suit :

- Longueur minimale : 10 mètres ;
- Largeur : 4 mètres hors stationnement ;
- Pente inférieure à 10% ;
- Résistance au poinçonnement : 80 N/cm² sur une surface circulaire de 0,20 mètres de diamètre.

Enfin, ces contraintes pourront être complétées par des prescriptions définies lors de l'instruction des permis de construire de bâtiments particuliers tels que des industries, de grands établissements recevant du public, des habitations de plusieurs niveaux.

Copie : M. le Chef de centre de secours de Salles sur Hers 1/2

CE Michel Marsaud



Direction Opérations
Coordination de CUGNAUX
16, bis rue Alfred Sauvy
31270 CUGNAUX
Tél : +33 (0) 5 61 16 26 21
travaux-tiers.cugnaux@terega.fr

DDTM DE L'AUDE
SUEDT/UPP
105 boulevard Barbès - CS 40001

11838 CARCASSONNE Cedex

A l'attention de Madame TOUSTOU

DOP/ETR/COPT/CU-T2021 / 1070 - JAM/MHP
Affaire suivie par : Marie-Helene PELISSIE

CUGNAUX, le 10/11/2021

**Objet - Plan Local d'Urbanisme
Arrêt du PLU de BELFLOU
Commune de BELFLOU - 11**

Madame,

Nous avons bien reçu votre demande concernant le Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune citée ci-dessus.

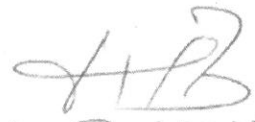
En réponse, nous vous informons que nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur le document "Tableau des servitudes".

En revanche, nous vous signalons que le tracé de notre réseau de canalisations n'est pas reporté sur votre plan des servitudes; vous voudrez bien effectuer sa mise à jour à partir des éléments de l'Arrêté Préfectoral SUP réf DREAL 2018-11-012 du 20 juin 2018 joint au présent courrier.

Nous vous rappelons également que nous souhaitons uniquement être associés au « porter à connaissance », avec consultation à terme de notre service, nous n'assisterons donc pas aux commissions de travail du PLU.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de nos salutations distinguées.

**Le Responsable Coordination Opérationnelle
Jean-Alain MOREAU**

P.O. 
M.H. PELISSIE

P.J. Arrêté Préfectoral

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le chef de l'unité départementale de l'architecture et
du patrimoine
architecte des bâtiments de France

à

Marielle TOUSTOU
DDTM 11 / SATO

CE Michel Marsenad

Carcassonne, le 29/11/2021

Affaire suivie par : Laurence Bertin
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de l'Aude
Tél. : 04 68 11 78 26
Courriel : laurence.bertin@culture.gouv.fr

Objet : PLU de la commune de BELFLOU

Suite à la délibération du conseil municipal prescrivant l'arrêt du plan local d'urbanisme de la commune de BELFLOU, en date du 8 juin 2021, vous sollicitez l'avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine. J'ai l'honneur de vous faire part des éléments suivants :

PADD – projet d'aménagement et de développement durable

Le PADD stipulant de « *Préserver le patrimoine bâti et naturel de la commune* » et d'« *Eviter l'étalement urbain et interdire le mitage* », le choix de l'implantation de la zone 1AU interroge. En effet ce nouveau secteur, aujourd'hui en terre agricole est face au Château de BELFLOU sur un terrain en pente, orienté vers le monument historique. De plus, cette zone a une surface aussi importante que la zone UA correspondant au village ancien.

OAP

Notons la sensibilité des OAP en covisibilité des Monuments historiques (MH) de la commune. Etant donné les enjeux, les OAP « centre bourg » et « La Barthe » manquent de définition. L'OAP appelée « centre bourg », qui n'est pas dans le centre du village, n'est pas claire. En effet, son implantation n'est pas justifiée, la haie périphérique est mal orientée et la voie de desserte est un cul-sac. De plus, d'un point de vue paysager le talus le long de la départementale n'est pas pris en compte.

Si la zone 1AUL a été réduite pour s'éloigner du lac, l'OAP en abords MH et d'espaces boisés protégés est peu précise et ne permettra pas un projet de qualité.

En conclusion compte tenu des observations sur les extensions urbaines, l'architecte des bâtiments de France émet un avis très réservé au PLU de la commune de BELFLOU.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

François BRETON

Po Laurence BERTIN



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : L. ROUZAUD
Tél : 04.68.34.53.38
Mail : l.rouzaud@inao.gouv.fr
INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr

V/Réf : SAMT/MT
N/Réf : LR/CSC/2021-97
Objet : PLU BELFLOU

CE Michel Marsaud

Service d'Aménagement Mer et Territoire
DDTM11

Chantal Grès
105, Bd Barbès CS 40001

11838 CARCASSONNE cedex

Narbonne, le 23 décembre 2021

Madame la Cheffe de l'Unité Territoire,

Par courrier électronique du 28 octobre 2021, vos services nous ont fait parvenir, pour examen et avis, un projet de PLU de la commune de BELFLOU, arrêté en date du 28 juin 2021.

La commune est située dans l'aire géographique des aires de production des IGP « Le Pays Cathare », « Pays d'Oc », « Aude », « Terres du Midi », « Jambon de Bayonne », « Canard à foie gras du Sud-Ouest », « Haricot de Castelnaudary » et « Volailles du Lauragais ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations suivantes :

Compte tenu des orientations générales en matière de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers qui tiennent à favoriser le développement d'une agriculture durable, de limiter la consommation des espaces agricoles par une urbanisation maîtrisée et de permettre la diversification de l'activité agricole, l'INAO indique n'avoir pas de remarques particulières à émettre sur le projet du PLU et délivre un avis favorable.

Je vous prie de croire, Madame la Cheffe de l'Unité Territoire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Catherine RICHER

INAO - Délégation Territoriale Occitanie

SITE DE MONTPELLIER
697 av Étienne Meuhl
CA Croix d'Argent
34070 MONTPELLIER
Tél : 04.67.27.11.85
INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr

SITE DE NARBONNE
Rue du Pont de l'Avenir
CS 50127
11100 NARBONNE
Tél : 04.68.90.62.00
INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr

SITE DE GAILLAC
Centre Technique du Vin
52 Place Jean Moulin 2ème étage
81600 GAILLAC
Tél : 05.63.57.14.82
INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr

SITE DE TOULOUSE
Tél : 05.34.26.51.45
INAO-TOULOUSEGAILLAC@inao.gouv.fr
Antenne de Perpignan
Tél : 04.68.34.53.38
INAO-NARBONNE@inao.gouv.fr